



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18 DEC. 2019

ID : 039-283900017-20191211-C2019_35-DE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 décembre 2019

Membres en exercice : 22
Présents : 15
Procurations : 0
Nombre de votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/11/2019

Délibération n° C 2019- 35

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Monsieur le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY et l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel); Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur, adopté par délibération n° C 2015-11 du 12 mai 2015, en particulier son article 9 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 a été envoyé courant décembre aux membres titulaires et suppléants du CASDIS.

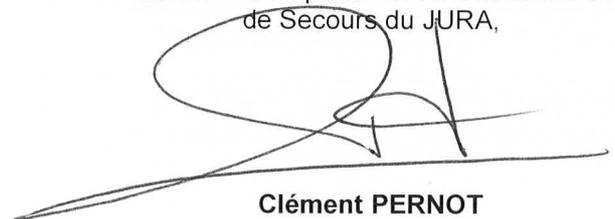
Si ce document n'appelle pas d'observations il nous est demandé de bien vouloir l'adopter.

DECISION N° C 2019-35 DU 11 DECEMBRE 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, n'adopte pas le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 18 DEC. 2019
Affiché le 18 DEC. 2019
Publié au RAA du 4^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT